



## DEC234190DAJ

### Décision arrêtant les listes électorales pour l'élection des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)

#### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2014-1421 du 28 novembre 2014 relatif au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 février 2015 relatif à la commission nationale pour les élections des représentants des personnels et des étudiants du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**Vu** l'arrêté du 24 février 2023 fixant les modalités d'élections au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche ;

**Vu** la décision DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**Vu** la circulaire du 6 mars 2023 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

#### DECIDE

##### Article 1<sup>er</sup> - Objet

En application de l'article 2 de l'arrêté du 24 février 2023 susvisé, les listes électorales des agents du CNRS, distinctes pour chaque collège, pour le renouvellement des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) sont arrêtées par la présente décision.

Les listes électorales peuvent être consultées à compter du 30 mars 2023 sur le site des élections ([https://www.dgdr.cnrs.fr/elections/cneser/liste\\_electorale/listes\\_electorales.htm](https://www.dgdr.cnrs.fr/elections/cneser/liste_electorale/listes_electorales.htm)).



## Article 2 - Publication

La présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (DAJ-Pôle CARE - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site des élections (<https://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Fait à Paris, le **05 AVR. 2023**

Le président-directeur général

Antoine Petit

